



Aujourd’hui le 29 avril, lors du point de presse quotidien du gouvernement du Québec, la vice-première ministre du Québec et ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, accompagnée de la ministre de la Santé et des Services sociaux et du directeur national de la santé publique, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 26 594 cas de personnes infectées au Québec, 1 648 personnes hospitalisées, 222 personnes aux soins intensifs et de 1 761 décès.

La vice-première ministre a annoncé qu’un contingent de 400 militaires arrive aujourd’hui et sera déployé dans huit nouveaux CHSLD dont la situation est jugée plus critique. Elle a rappelé que les résidences pour aînés demeurent la priorité du gouvernement.

Elle a rappelé que le respect des mesures sanitaires par la population avait contribué à aplanir la courbe de progression de la COVID-19 et permis les annonces des derniers jours relatives à la réouverture progressive des écoles et de certains secteurs de l’économie. Elle a toutefois rappelé que ce déconfinement graduel est tributaire du maintien de la discipline concernant les consignes de santé publique et indiqué que le gouvernement n’hésiterait pas à reculer si la situation se détériorait ou si les prévisions devaient s’assombrir. Elle a rappelé que les rassemblements intérieurs et extérieurs demeurent interdits.

RÉOUVERTURE GRADUELLE DES RÉGIONS

La vice-première ministre a dévoilé un plan de réouverture progressive des régions et de levée graduelle des barrages routiers. Elle a toutefois rappelé l’importance d’éviter les déplacements non essentiels entre les régions.

Date du retrait du contrôle policier des déplacements dans les régions

- **Lundi 4 mai** : Laurentides, Lanaudière, Chaudière-Appalaches et la ville de Rouyn
- **Lundi 11 mai** : Outaouais (à l’exception de Gatineau), Abitibi-Témiscamingue, La Tuque, Saguenay-Lac-Saint-Jean
- **Lundi 18 mai** : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, Charlevoix, Côte-Nord
- **À déterminer** : La Minganie, Basse-Côte-Nord, Nord-du-Québec, Nunavik et Terres cries de la Baie-James, Gatineau (ouverture avec l’Ontario)

ANNONCE DE MESURES EN HABITATION POUR AIDER LES MÉNAGES AFFECTÉS PAR LES CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE ACTUELLE

La Société d'habitation du Québec (SHQ) offre aux locataires dont les revenus sont diminués en raison de la COVID-19 un prêt sans intérêt de 1 500 \$ correspondant à deux mois de loyer. La demande doit être faite d'ici le 15 juillet 2020 et remboursable d'ici le 1^{er} août 2021, et ce, sans intérêt.

Par ailleurs, le gouvernement épaulera les Québécois qui voient leur projet d'emménagement dans leur résidence principale (incluant un logement) reporté en raison de la pandémie. Les personnes admissibles recevront une somme maximale de 2 000 \$ par mois pour une période d'au plus deux mois. Une somme de 1 000 \$ sera aussi prévue pour couvrir les frais d'entreposage et de déménagement de ces ménages.

Les détails sont dans le communiqué que vous trouverez [ICI](#).

WEBINAIRE - RELANCE DES ENTREPRISES EN TEMPS DE PANDÉMIE : SIX AXES OPÉRATIONNELS À PRIORISER POUR UNE REPRISE SÉCURITAIRE ET BIEN ORCHESTRÉE

Le mardi 5 mai 2020, 9 h 30, le *Groupe d'Appui aux Transitions* du Fonds de solidarité FTQ (GAT) fera un survol des impacts économiques et structurels de la pandémie et vous entretiendra sur les conditions sanitaires à conseiller à vos entreprises partenaires pour un environnement de travail sécuritaire, la prise de décision agile en temps de crise, la reprise progressive des opérations, la remobilisation de la main-d'œuvre et, l'alignement de l'offre et des canaux de vente et de service pour fidéliser et rassurer la clientèle.

Prenez note que ce webinaire **ne sera pas disponible en rediffusion**.

Avec Sophie Robillard, vice-présidente aux investissements, Groupe d'Appui aux Transitions et les membres de son équipe auront le plaisir d'animer ce webinaire. Le Groupe d'appui aux transitions a pour mandat d'accompagner les entreprises partenaires du Fonds dans leur transition technologique et énergétique et d'assurer des transitions justes et équitables pour les entrepreneurs et les travailleurs.

Ce webinaire est une présentation de Fonds locaux de solidarité FTQ.

Vous pouvez vous inscrire en cliquant [ICI](#).

WEBINAIRE - LE MAINTIEN DES SERVICES D'EAUX — MESURES POUR LA REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS

Le vendredi 1^{er} mai 2020, de 9 h à 10 h 30, la FQM offre, en partenariat avec Réseau Environnement, ce webinaire qui a pour objectif de faire le point sur les considérations de santé publique et l'application des exigences réglementaires. Il précise également les recommandations pour la reprise prochaine et graduelle des activités.

Il sera animé par Alain Lalumière, chargé de projets chez Réseau Environnement.

Le mot d’ouverture sera présenté par Jocelyn Savoie, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH).

Cliquez [ICI](#) pour vous inscrire.

APPROCHE COMMUNE DE SANTÉ PUBLIQUE AU SOUTIEN DE LA RELANCE DE L’ÉCONOMIE

Le premier ministre Justin Trudeau a annoncé hier que le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires ont convenu d’un ensemble de principes communs pour guider la relance de l’économie canadienne. Cette déclaration énonce les critères à remplir avant de pouvoir retourner au travail et à l’école et se réunir.

La déclaration tient compte de l’importance de relancer l’économie de manière graduelle, tout en protégeant la santé des Canadiens, notamment des groupes les plus à risque. Elle souligne aussi la nécessité d’avoir suffisamment de ressources en matière de santé publique pour répondre à toute nouvelle vague du virus et elle favorise le soutien continu d’un éventail de secteurs économiques et des travailleurs canadiens.

La déclaration reconnaît que les provinces et les territoires prendront des mesures différentes à des moments différents afin d’alléger les restrictions, en fonction de leur contexte particulier. Elle énonce quatre grands principes : un processus décisionnel fondé sur la science et sur les faits; la coordination et la collaboration entre tous les gouvernements; la reddition de comptes et la transparence continues de tous les gouvernements; et la souplesse et la représentativité, étant donné que l’information évolue de jour en jour.

De plus, la déclaration définit les critères et les balises qui devront être observés avant de prendre les mesures nécessaires à la relance économique :

- La propagation de la COVID-19 est maîtrisée de façon à ce que l’incidence des nouveaux cas se maintienne à un niveau que les systèmes de santé sont en mesure de gérer.
- Les établissements de santé publique disposent d’une capacité suffisante pour dépister le virus, le retracer, l’isoler et contenir sa propagation.
- La capacité de fournir des soins est élargie de manière à répondre à tous les besoins des patients atteints ou non de la COVID-19.
- Des mesures de soutien destinées aux groupes ou communautés vulnérables et à des populations clés sont en place. Des mesures de protection visent les aînés, les personnes vivant dans des foyers de groupe, les gens qui travaillent à proximité les uns des autres, les personnes itinérantes, les Autochtones et les personnes vivant en région éloignée, les travailleurs de la santé et les autres travailleurs essentiels ainsi que les détenus.
- Des mesures de soutien et de suivi des protocoles visant les milieux de travail sont en place pour protéger les Canadiens et leur travail et prévenir l’arrivée et la propagation de la COVID-19.
- Les restrictions imposées aux voyages non essentiels sont assouplies et gérées de manière concertée.

- Les communautés reçoivent du soutien pour gérer l'activité virale dans leur région, notamment dans les services de garde, les écoles et les transports publics. Les secteurs industriels et économiques sont mobilisés pour favoriser la santé des Canadiens, réduire l'activité virale et protéger l'économie au moment de sa relance.

Vous pouvez consulter la déclaration des premiers ministres [ICI](#).

UN PROGRAMME SPÉCIAL POUR SOUTENIR LES PERSONNES ENDEUILLÉES

Le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 240 000 \$ pour le déploiement d'un programme spécial pour soutenir les personnes endeuillées durant la pandémie de la COVID-19. Ce programme spécial, qui s'inscrit en complémentarité avec l'offre de services du réseau de la santé et des services sociaux, vise à répondre aux besoins des personnes qui ont perdu ou qui perdront un proche durant la pandémie en leur offrant la possibilité d'avoir un accès rapide et gratuit à de l'information adaptée au contexte actuel, à des services d'écoute téléphonique ainsi qu'à des services de consultation individuelle ou familiale.

Ce programme comporte 3 volets :

1. Des services d'écoute téléphonique
2. Des services de consultation individuelle
3. De l'accompagnement et du soutien à la pratique clinique

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

RAPPEL - INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à accompagnementpolitique@fqm.ca vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local et assurer la sécurité des citoyens.

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a rappelé le plan de 9 milliards \$ annoncé la semaine dernière pour aider les étudiants et les diplômés récents à traverser la crise, incluant notamment la prestation d'urgence pour les étudiants, la création de 76 000 emplois supplémentaires qui s'ajoutent

à ceux offerts dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, le prolongement des bourses de recherches et l'augmentation des bourses étudiantes.

Il a annoncé le dépôt aujourd'hui à la Chambre des communes d'un projet de loi pour mettre en place la prestation d'urgence canadienne pour les étudiants qui nécessitent le soutien des autres formations politiques.

Le premier ministre a également rappelé la bonification de l'allocation canadienne pour enfants en mai pour venir appuyer les parents.

Questionné sur les délais pour la bonification des salaires des travailleurs des services essentiels, il a expliqué que les discussions avec chacune des provinces se poursuivaient pour conclure des ententes sur le déploiement de cette aide.